## COMMUNE DE GRANGES

## MODIFICATION DU PLAN DE QUARTIER

"En Mossel"

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT LE 28 NOVEMBRE 1980

PLAN DE SITUATION 1:500 ET REGLEMENT



Approuvé par la Municipalité le 20 mars 1992

Le Syndic: Le Secrétaire



Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 29 juin 1992 Le Président: Le Secrétaire:



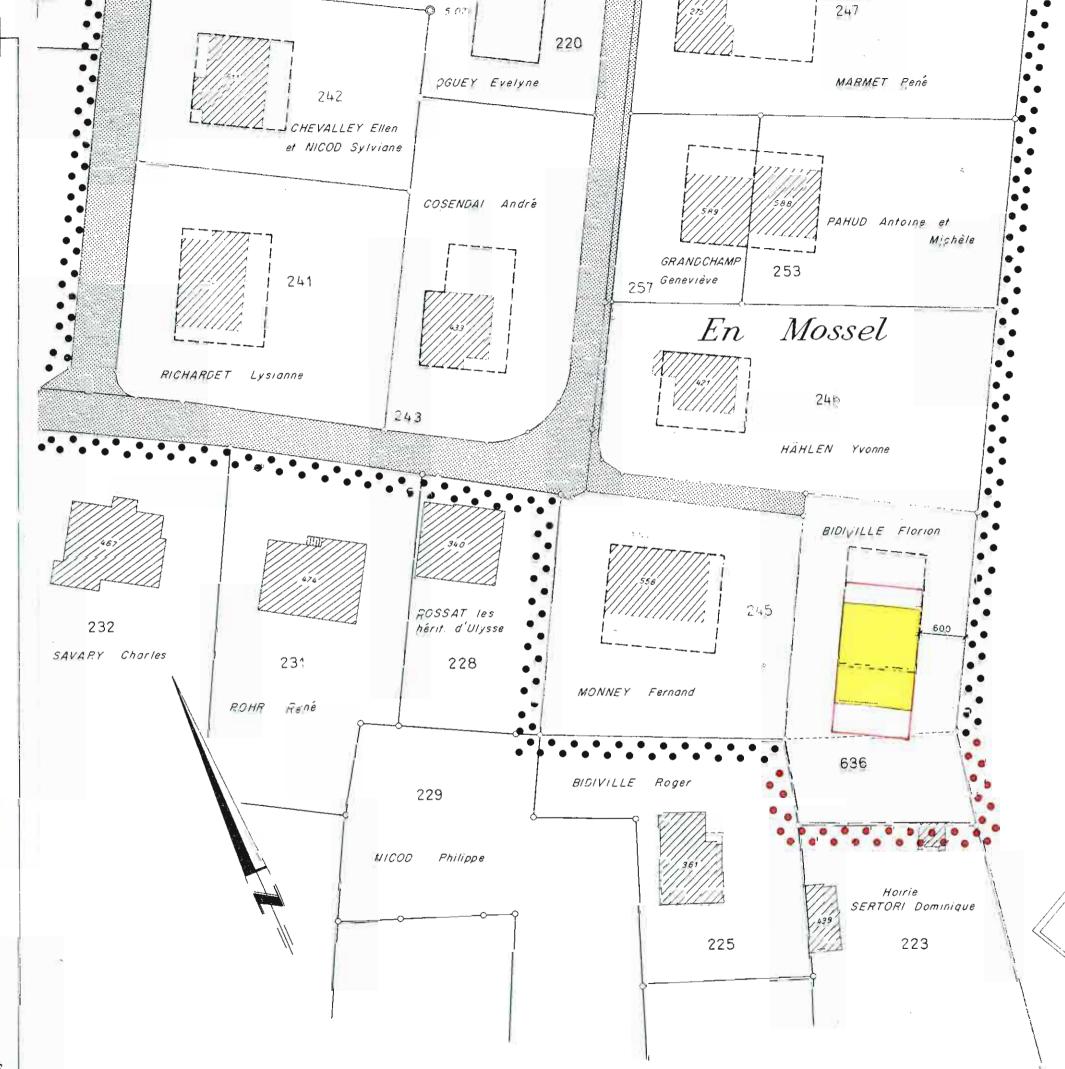
Soumis à l'enquête publique du 9 octobre au 9 novembre 1992 Au nom de la Municipalité Le Syndic: Le Secrétaire:



Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

Lausanne, le 11 1 1988





## **LEGENDE**

Périmètre actuel du plan de quartier

Clos ~ Pittet

Extension du périmètre

Modification du périmètre d'évolution des bâtiments (Type A)

Périmètre actuel d'évolution des bâtiments



## **REGLEMENT**

Art. 6.4 (nouveau): En application de l'art. 44 de l'Ordonnance sur la protection contre le bruji du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité II est attribué à l'ensemble du plan de quartier.



ROSSIFR Louis

Bureau kech figur Orgil LLIAND et M.PERSI Ingénieurs géomètres officiell Tue du Temple 9 \$2037/61262 ISSO PAYERNE

13 MAI 1993